

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf substitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAPPIERRE & Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8
Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Juin 1878.

Chronique générale.

M. Gambetta a prononcé avant-hier soir à Versailles, dans un banquet en l'honneur du général Hoche, un nouveau discours (toujours des discours!)

C'est une longue apologie de la vie politique de M. Gambetta et de sa dictature passée et présente; c'est aussi l'aveu de sa candidature immédiate à la Présidence de la République.

M. Gambetta a fait de nouvelles avances à l'armée, et il espère disposer bientôt des grands commandements, de la feuille de bénéfices et de l'avancement, en s'emparant encore par lui-même, ou par un de ses lieutenants, du ministère de la guerre.

Le Maréchal-Président et le Sénat accepteront-ils cette candidature et cette dictature?

On nous annonce qu'un rédacteur d'un journal monarchique, présent au banquet, ayant eu la témérité de sourire pendant les affirmations gasconnes de M. Gambetta, aurait été expulsé de la salle.

Avant-gout de la liberté future!

Une des bonnes plaisanteries de ce parti républicain qui en compte tant à son actif, c'est de vouloir accaparer la gloire de cet illustre soldat dont Versailles célébrait, avant-hier, l'anniversaire, celle du général Hoche, qui commanda, cela est vrai, les armées de la République, mais fut deux fois incarcéré par les républicains comme suspect d'incivisme, et serait mort sur l'échafaud révolutionnaire si le 9 thermidor n'avait mis fin à la Terreur, et sauvé Hoche de la guillotine.

On comprend l'ardent amour que devait professer le pacificateur de la Vendée pour un régime qui le traitait en ennemi, et qui avait deux fois menacé sa tête!

Il faut vraiment pousser loin la témérité du mensonge historique pour affubler d'un bonnet rouge la tête héroïque de cet enfant du peuple devenu grand capitaine à vingt-cinq ans, et chez qui l'amour de la patrie ne laissait pas de place à la passion politique!

Lui-même a défini la nature et le caractère du noble patriotisme qui l'animait dans ces belles paroles dignes d'être transmises à la postérité:

« J'ai consacré toute ma vie à la défense de mon pays. Il aura tout mon sang s'il est nécessaire, mais jamais on ne me verra épouser les factions, ni les hommes en place: les uns et les autres passent, mais la patrie est toujours là. »

La lettre du général Borel au gouverneur de Paris, à la suite de la revue de Longchamps, n'est qu'un *satisfecit* à l'armée, presque une lettre de service.

Quoi qu'il en soit, cette correspondance entre le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris est, à bien l'examiner, une sorte d'acte d'abdication du maréchal de Mac-Mahon.

Dépourvu de tout pouvoir administratif, de toute influence politique par le cabinet du 14 décembre, le duc de Magenta avait conservé la grande prérogative que toutes les constitutions attribuent à tous les chefs d'Etat: le commandement des armées de terre et de mer.

Il vient d'y renoncer.
L'an dernier, le Maréchal parlait au nom de la France aux troupes qui défilaient sous ses yeux.

Aujourd'hui, M. le ministre de la guerre leur fait transmettre par M. le gouverneur de Paris l'assurance de sa considération distinguée ou quelque chose d'approchant.

L'an dernier, l'armée avait un chef militaire; cette année, elle obéit aux inspira-

tions d'un conseil de ministres que dirige un avocat très-incompétent.

A tout prendre, le Maréchal a fait sagement de ne point rompre le silence.

Qu'aurait-il dit à ses soldats?

Il ne pouvait, en présence de nos illustres hôtes, leur rappeler les pages glorieuses de notre histoire nationale. Il ne pouvait leur parler de la discipline militaire, alors que les ministres ignorent encore le sort que la majorité réserve à la pétition du major Laborière. Il ne pouvait leur dire qu'en d'autres temps ils sauvèrent la société menacée par la Commune, car demain peut-être les soldats auront à obéir à ceux qu'ils combattaient alors.

Le mieux était donc de se taire.

Le Maréchal s'est tu.

Il a peut-être bien fait!

Plusieurs journaux parlent de la prolongation de la durée de l'Exposition universelle. Nous croyons que le gouvernement a décidé d'examiner en temps et lieu la question de fixer la clôture au 31 décembre, et il se servirait de ce jour pour organiser une seconde fête nationale dont les frais seraient couverts avec le restant, s'il y en a, du crédit de 500,000 francs, voté par les Chambres pour la fête du 30 juin.

Le Temps affirme que le congrès socialiste projeté n'aura pas lieu.

Nous en acceptons l'augure.

Les préfets de M. de Marcère nous font marcher de surprise en surprise.

L'autre jour, c'était le préfet de l'Hérault qui suspendait un maire coupable d'avoir négligé de lui faire donner une aubade par la musique municipale. Aujourd'hui, c'est le préfet de la Savoie qui exige que la gendarmerie soit sous les armes à son arrivée dans une ville quelconque de son pachalik.

Pour avoir manqué à ce procédé que l'on ne trouve nullement prescrit dans les décrets réglementaires, l'autorité militaire de Moutiers a dû subir une scène à laquelle il serait difficile de croire si elle n'était consignée dans une feuille locale. Voici, en effet, ce que ce journal rapporte:

« Le préfet manifesta sa mauvaise humeur de ne point voir les gendarmes alignés pour lui rendre les honneurs militaires.

« — Où est-elle cette gendarmerie? cria-t-il dans le corridor de la mairie.

« Arrivé dans la salle des séances, où se tenaient le lieutenant-colonel et le lieutenant, il les apostropha grossièrement.

« — Qu'est-ce que cela signifie? dit-il; pourquoi vos gendarmes ne sont-ils pas sous les armes quand j'arrive? Ils doivent le faire! Cela se fait partout, excepté chez vous.

« Les officiers, qui n'avaient jamais vu un préfet leur parler sur ce ton, se regardent avec stupeur.

« Les maires, non moins surpris de voir un préfet parler à des officiers comme ils n'oseraient le faire eux-mêmes envers leur garde champêtre, se demandent si ce n'est point quelque commis voyageur usurpant des fonctions habituellement remplies par des hommes polis et bien élevés.

« Pour éviter de prolonger ce scandale, les officiers crurent devoir ne point protester publiquement.

« On prétend que l'autorité militaire est saisie de l'affaire, et cela doit être, car on ne peut admettre qu'un officier qui n'est point en faute se laisse ainsi apostropher publiquement par des personnes étrangères à l'armée sans protester auprès de ses chefs directs. »

Dans la fureur de dénonciations qui les agite, les journaux républicains n'épargnent personne. Aucun fonctionnaire n'est à l'abri.

Voici le général Chanzy lui-même qui est attaqué par la République française, à qui la Presse a fort bien répondu en ces termes:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Saumur il y a cinquante ans.

LA DUCHESSE DE BERRY

A SAUMUR.

Premier Carrousel de l'École de cavalerie.

(20 et 21 juin 1828.)

(Suite.)

Lorsque tous les fonctionnaires ont été retirés, et sur la demande de M. le Maire, Son Altesse Royale a bien voulu recevoir une députation de jeunes demoiselles de la ville; ces demoiselles, brillantes de tout ce que l'éclat d'une parure élégante peut ajouter aux grâces de leur âge et aux attraits de leur sexe, et ayant à leur tête M^{lle} de Charnières, fille du Maire, ont offert à MADAME, qui a daigné les recevoir avec bonté, cinq corbeilles contenant les produits du sol et de l'industrie du pays.

Chacune de ces corbeilles était accompagnée de vers, que nos lecteurs liront sans doute avec plaisir; car, dans un pareil jour de fête, il n'est

aucune circonstance, si peu importante qu'elle soit, qui n'inspire quelque intérêt. D'ailleurs on y verra que le mérite des pensées supplée quelquefois heureusement à celui de la poésie.

Première corbeille, contenant des céréales et des fruits.

Nos plaines, que la Loire enrichit de son onde,
Se parent tous les ans d'une moisson féconde :
Le fertile prunier, ornement de nos bords,
De sa sève abondante a produit ces trésors,
Qu'en fruits plus savoureux un art heureux dispose :
Notre sol, où toujours un juste espoir repose,
Donne un chanvre grossier, qu'un bras industrieux
Façonne à nos besoins simples ou glorieux.

Deuxième corbeille (Vins).

De nos bords fortunés, jeune et noble Princesse,
Nous portons à vos pieds la modeste richesse :
L'éché, sur nos coteaux, a doré le raisin,
Et la vigne fidèle a prodigué ce vin.

Troisième corbeille (Pont Duc de Bordeaux, en émail).

Ce monument, que l'artiste fidèle
A si bien su reproduire à vos yeux,
Princesse, vous plaira; car son nom vous rappelle
Un fils qu'après de vous chercher en vain nos vœux,
Puisse ce fils si cher, idole de la France,
Des Henri, des Louis illustre rejeton,
Régner par ses bienfaits plus que par sa naissance,
Se montrer digne un jour du trône d'un Bourbon.

Fasse le ciel qu'il ait les vertus de sa mère,

La loyauté du brave Béarnais,
Surtout qu'il tienne de son Père
Son vif amour pour les Français.

Quatrième corbeille (Chapelets, Vaisseau et Fleurs en émail).

De ces émaux, Princesse, acceptez l'humble hommage,
Les uns, du culte sont l'emblème respecté;
Ce vaisseau, c'est l'Etat à l'abri de l'orage;
Ces fleurs, de Votre Altesse, en leur muet langage,
Expriment les vertus, la grâce et la bonté.

Cinquième corbeille (Fleurs artificielles).

Parmi ces riches dons que Flore vous destine,
De la rose et du lys chacun ici fait choix :
Car l'une est votre image, auguste Caroline,
Et l'autre peint nos vœux, notre amour pour nos Rois.

M^{lle} de Charnières ayant eu l'honneur de porter la parole au nom de ses compagnes, l'a fait de la manière suivante :

MADAME,

« Veuillez agréer l'hommage des produits d'un pays qui depuis des siècles a consacré cet usage, symbole de la fidélité de nos aïeux pour les vôtres. Ces fleurs sont aussi le symbole du bonheur que nous goûtons en faisant cette offrande à une Princesse bonne, aimable, qui veut bien communiquer ses sentiments à celle qui sera l'ornement de notre sexe, et à un Prince qui recueillera les mêmes

tributs de reconnaissance, d'amour, de respect et de dévouement. »

Madame, avec sa bienveillance et son affabilité accoutumées, a remercié ces demoiselles et agréé leurs hommages.

A trois heures et demie, Son Altesse Royale s'est rendue au Manège de l'École, où l'attendait un spectacle nouveau pour elle.

Cette fête militaire, annoncée par les journaux de la capitale, avait attiré une affluence prodigieuse de personnes de distinction, venues de plusieurs départements voisins et même de Paris.

Plus de deux mille dames, rivalisant de grâce et d'élégance dans leur parure, placées sur un amphithéâtre disposé à cet effet, entouraient la carrière où devaient avoir lieu les jeux.

La Princesse était sur un balcon richement décoré, au milieu de ses dames d'honneur et de son premier écuyer, de M. le Général commandant l'École, de M. le Maire de la ville de Saumur qu'elle avait daigné faire appeler auprès d'elle, et de plusieurs Officiers généraux et autres personnes de marque.

L'étendard de l'École ombrageait la tête de Son Altesse Royale, et en face, au-dessus de la musique, avaient été placées les armes de Berry, avec deux lanciers en faction.

(A suivre.)

« La République française n'aime point M. le général Chanzy. Toutes les passions sont concevables, mais elles perdent toute légitimité lorsqu'elles nous rendent injustes.

» Notre confrère, ayant appris que des troubles s'étaient produits à Sétif, en prend texte pour affirmer que M. le général Chanzy en est la cause. Autant vaudrait prétexter une rixe de cabaret dans une bourgade, pour soutenir que la France est actuellement mal administrée.

» Des faits analogues à ceux que relate la République française sont advenus en Algérie sous toutes les administrations. C'est pousser la partialité trop loin que de les imputer à crime à M. le gouverneur général actuel.

» Aussi les attaques persistantes de la République française nous porteraient-elles à croire les mauvaises langues qui affirment qu'elle veut pousser un candidat de son choix au poste occupé présentement par M. le général Chanzy. »

Le général Chanzy a fait de son mieux en Afrique; il a rendu de réels services et il en rend encore tous les jours. Il aurait droit à des remerciements, à des éloges, à des récompenses. On le menace de destitution. Quelle pitié!

Etranger.

Il est incontestable qu'il existe en Turquie, comme en Russie, de sérieuses inquiétudes contrastant étrangement avec les nouvelles si rassurantes qui arrivent de Berlin.

Les préparatifs de défense, d'enrôlement, de concentration de troupes et d'approvisionnement se font, des deux côtés, comme si les hostilités devaient recommencer prochainement.

Que signifient ces contradictions ?

ALLEMAGNE. — Deux nouveaux manifestes électoraux sont publiés en Allemagne, l'un par le parti conservateur, l'autre par le parti de l'empire dit conservateur-libéral.

Tous les deux promettent de voter les lois spéciales contre les socialistes.

Le parti conservateur y voit avant tout la préservation des institutions monarchiques « dans leur puissance pleine et entière; » et il veut les défendre « contre les ambitions tendant à remplacer l'autorité du monarque par le règne de la majorité. »

Le parti conservateur-libéral reconnaît que « des pouvoirs extraordinaires sont préférables à des restrictions générales qu'on apporterait à la liberté civile du peuple allemand. »

En somme, le gouvernement peut compter sur ces deux partis.

ÉTATS-UNIS. — Il se passe en ce moment à Washington un fait que nous croyons unique dans l'histoire des États-Unis. L'élection du président, M. Hayes, est contestée, après avoir été reconnue par le Congrès.

Voici l'histoire de cet étrange revirement : M. Hayes, candidat du parti républicain, n'a triomphé, comme on se le rappelle, que de quelques voix sur son concurrent M. Tilden, candidat du parti démocrate; et plusieurs fraudes électorales étaient signalées particulièrement dans la Floride et dans la Louisiane.

Aussitôt arrivé au pouvoir, M. Hayes s'est appliqué à concilier les deux partis, très-irrités l'un contre l'autre; se sentant contestable, il a voulu faire à chacun sa part, espérant ramener à lui les esprits. Il a donc composé son cabinet moitié de démocrates modérés et moitié de républicains. Il a de plus pacifié le Sud en rappelant les troupes fédérales et en essayant de réformer les services civils. Mais en somme sa tactique n'a abouti qu'à blesser tout à la fois les démocrates, qui n'ont pas oublié les fraudes électorales et n'ont vu dans son système de conciliation qu'un intérêt personnel, et les républicains, surtout ceux du Sénat, qui voulaient pour eux seuls tous les bénéfices du gouvernement.

Non-seulement les deux partis sont décidés à ne pas prorroger ses pouvoirs au terme de son mandat en 1882, mais, revenant sur les vices de forme de son élection, ils demandent même sa déchéance dès aujourd'hui.

Sur la demande d'un représentant, M. Potter, une commission spéciale a été nommée par le Congrès pour procéder à une enquête sur la dernière élection présidentielle. Déjà le 4^{er} juin, cette commission s'est réunie pour entendre les témoins et examiner les opérations du dépouillement du vote dans la Louisiane et dans la Floride. Un comité doit se rendre prochainement sur les lieux pour recueillir tous les faits relatifs aux fraudes électorales.

M. Noyes, ambassadeur des États Unis à Paris, a quitté la France pour se rendre à Washington et témoigner devant la commission d'enquête.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de ces faits, d'où peuvent résulter des révélations scandaleuses, et qui peut amener le Congrès à prononcer la déchéance du président de la République américaine.

Chronique militaire.

La classe de 1877. — La classe 1877 sera appelée au plus tard au mois de novembre, contrairement aux années précédentes où cet appel, on le sait, n'avait lieu que vers la fin de décembre.

La classe 1873 et la 2^e portion de la classe 1876 pourraient donc être ainsi renvoyées dans leurs foyers vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre.

L'appel des réservistes. — D'après les décisions du ministre de la guerre, les réservistes de l'armée de terre des classes 1869 et 1871 sont appelés sous les drapeaux pour prendre part, pendant vingt-huit jours, du 20 août au 16 septembre 1878 inclus, aux exercices et manœuvres, savoir :

Les hommes des 7^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée, seront appelés pour le 20 août.

Ceux des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e et gouvernement de Paris, pour le 1^{er} septembre.

D'après les ordres du ministre de la marine, les réservistes de l'armée de mer des classes de 1870 et 1871 sont convoqués pour le 22 août avant midi.

Les uns et les autres devront être rendus à leurs corps respectifs aux dates indiquées ci-dessus.

Des affiches spéciales placardées dans toutes les communes donnent aux réservistes les renseignements qui leur sont nécessaires.

M. le général Clinchant, commandant en chef du premier corps d'armée, vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour inspecter, cette année, l'École de Saint-Cyr, le Prytanée de La Flèche et l'École de sous-officiers du camp d'Avor.

Le shah de Perse, en ce moment à Paris, a visité avec un très-vif intérêt l'École d'artillerie de Fontainebleau et a interrogé plusieurs élèves, entre autres un Japonais, qui a attiré tout particulièrement son attention.

Le général commandant l'École lui a présenté les notes et les travaux d'un Persan, ancien élève de cette École.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, vers neuf heures, un incendie s'est déclaré au Pont-Foucard, dans une grange remplie de fourrages appartenant à M. Joubert, boucher.

Les pompiers de Saumur se sont rendus sur les lieux; au bout de deux heures ils étaient maîtres du feu.

De plus amples détails nous manquent.

LA FÊTE-DIEU A NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« Dimanche, toutes les sonneries de nos églises annonçaient la Fête-Dieu, la fête par excellence, la grande fête du peuple. Jamais on n'avait vu plus d'élan et d'entrain dans les préparatifs; tout le monde s'y prêtait à l'envi: ouvriers, ouvrières, marchands et marchandes rivalisaient d'ardeur à décorer les rues, dresser des arcs de triomphe et orner des repositoires. A onze heures, par un

temps superbe, la procession sortait de la cathédrale, se déployait sur la place Saint-Pierre et défilait aux chants des cantiques; toutes les maisons étaient tendues et pavées sur le parcours, des mâts vénitiens surmontés d'oriflammes étaient reliés entre eux par des guirlandes; de distance en distance, des arcs de triomphe, de splendides couronnes et des banderolles aux pieuses devises formaient une décoration charmante.

Les dragons ouvraient la marche, en tête de longues files d'enfants du peuple, petites filles en blanc, petits garçons couronnés de fleurs tenant des oriflammes à la main, de doux petits Jésus chargés de croix, de petites Magdeleines aux cheveux épars, de ravissants petits Saint-Jean aux fronts purs; puis venaient les enfants de nos écoles, tantôt en lignes, tantôt massés, chantant de tout leur cœur, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent de Paul, des sœurs de la Providence et des bons Frères de la doctrine chrétienne; — à l'entour des bannières de saint Joseph et de la sainte Vierge, les enfants des premières communions aux longs voiles blancs et à la pieuse tenue; au milieu, la fanfare des dragons, que notre population aime tant à entendre, plus loin les confréries avec leurs patrons et leurs bannières, les jeunes gens de Toutes-Joies et des Cercles ouvriers, la musique du 64^e de ligne, l'ornement de toutes nos fêtes religieuses, le Grand-Séminaire portant les bannières représentant les saints patrons du diocèse ou les saintes devises des litanies de la Vierge, la maîtrise de la cathédrale si renommée, les capucins avec leur grande croix de bois, les Pères Jésuites, le clergé des paroisses et les chanoines.

Monseigneur, ayant à ses côtés ses deux grands vicaires, portait le Saint-Sacrement, sous un dais magnifique en brocard d'or.

Derrière le dais, marchaient les marquis, MM. Hippolyte de Cornulier, sénateur, et Alexandre Dubois, le général de Cissey, commandant le 11^e corps d'armée, revenu tout exprès de Paris pour assister à la procession, les généraux Clémour et Janin, l'intendant militaire Gayard et ses deux sous-intendants, l'état-major, les colonels, commandants et officiers appartenant à notre garnison. Au milieu des officiers de l'armée territoriale, leur colonel, le baron de Lareinty, sénateur; les conseillers municipaux du 2^e canton et une foule d'hommes marquants. Puis venait la musique des pompiers.

En voyant les splendeurs de cette procession, en voyant l'empressement, la joie et le respect de la foule au passage du Saint-Sacrement, nous nous disions que jamais notre population n'avait si bien prouvé son attachement à ses croyances, malgré les clameurs discordantes qui voulaient naguère étouffer notre voix. C'était bien la fête du peuple: ses enfants en étaient l'ornement, l'animaient de leurs chants, l'embellissaient sous leurs longs voiles blancs. C'était le peuple qui avait tendu ses magasins, tendu ses fenêtres, tendu ses portes; — c'était le peuple dans la rue, qui se pressait à l'entour et suivait, les yeux humides de larmes, ses jeunes enfants, aux têtes blondes, leur orgueil et leur joie, s'épanouissant sous des couronnes de roses, jetant des fleurs ou balançant l'encensoir, et dont les voix chantaient de saints cantiques et des hymnes pieux.

Comment pourrait-on lui ôter une fête qui lui appartient, dont il fait tous les frais ?

Pourquoi la lui ôter, puisqu'il est catholique et qu'il compose, à Nantes, l'immense majorité de la population ?

La procession a-t-elle été une occasion de troubles ? Sur tout le parcours la population a manifesté sa foi et son recueillement. Jamais procession n'avait été plus belle !

Pas une rixe, pas une altercation, pas une réclamation à son égard !

La population tout entière a été calme et respectueuse, et partout, dans sa marche comme devant les riches repositoires où la bénédiction était donnée, elle n'a cessé de manifester sa foi et son recueillement.

Nous le redisons avec joie, le peuple de Nantes a conservé sa foi, la manifestation de dimanche a été la preuve de ses excellents sentiments.

Les autorités civiles étaient absentes de cette solennité; il semblait qu'elles eussent assez fait en autorisant des tentures au jardin de la mairie et à la grille de la préfecture.

C'est toute la part qu'elles ont prise à

une fête essentiellement populaire, dont les plus mauvais temps de la Révolution ont seulement empêché la célébration.

Nous avons, du moins, le bonheur de voir notre population chrétienne représentée par les quatre conseillers municipaux du 2^e canton, présents à Nantes.

On ne saurait trop louer et remercier les corps de musique et les chœurs qui ont donné leur concours à cette magnifique fête, et les personnes qui avaient décoré avec tant de goût les rues de notre cité et leurs demeures.

Les processions du soir se sont faites, à Sainte-Croix et à Saint-Similien, au milieu d'une foule recueillie et sympathique. La joie était d'autant plus grande, qu'on avait eu davantage d'inquiétude à l'égard des processions. »

A Poitiers, la procession générale de la Fête-Dieu a été magnifique. Un détachement d'artillerie à cheval la précédait accompagné d'une fanfare, et un autre détachement fermait la marche. Le piquet d'honneur du dais était formé par la gendarmerie.

Sur tout le parcours de la procession, les maisons tendues de draps blancs et décorées de fleurs ou de feuillages présentaient un frais et ravissant coup d'œil. Parmi les repositoires, il faut citer surtout celui du Palais de Justice et celui élevé dans la rue Saint-Cybard.

Les dépêches de Rouen, Lyon, Boulogne-sur-Mer, Rennes, Le Mans, etc., nous informent que la Fête-Dieu a été célébrée dans ces villes avec le plus grand éclat.

Malgré le vœu du Conseil municipal de Lyon, demandant l'interdiction des processions, les préfets les ayant annoncées, elles ont eu lieu dans le plus grand calme.

LONGUE.

On ne saurait trop déplorer l'imprudence des parents qui laissent promener seuls leurs enfants au bord de l'eau.

Judi dernier, jour de la foire de Longue, pendant que sa mère était à acheter des provisions au marché, le petit Grésillon, Félix, âgé de cinq ans, s'amusa au lavoir banal des basses rues, avec des enfants de son âge, quand l'un d'eux jeta sa casquette dans l'eau.

L'enfant se pencha pour la reprendre, perdit l'équilibre, tomba dans la rivière et se noya.

Il est navrant de songer que plusieurs grandes personnes qui virent l'accident ne se fussent dévouées à sauver le petit malheureux qui se débattait sous leurs yeux, au lieu d'aller chercher le père qui ne recueillit, plus tard, que son enfant mort.

Avis aux mères de famille.

(J. de Maine-et-Loire.)

CHINON.

Depuis l'ouverture de la pêche, les amateurs de cet art ne tarissent pas sur leurs exploits; mais rien n'égale, paraît-il, les hauts faits des pêcheurs chinonais. C'est quelque chose de gargantuesque et tenant vraiment du phénoménal. Que le lecteur en juge par la lettre ci-après, datée de Chinon, café des Colannes, le 20 juin 1878, et adressée à l'Union libérale par « un voyageur de commerce, pêcheur à la ligne » :

« Je viens d'entendre raconter tous les coups de ligne ou ne peut plus fortunés des pêcheurs de Chinon: c'est décidément un pays de cocagne que je m'empresse de signaler à tous les amateurs de pêche à la ligne du département, en leur rapportant la pêche la plus monstrueuse qui ait été faite depuis longues années.

Une bande aussi immobile qu'attentive de pêcheurs était disséminée en tirailleurs le long de la Vienne, au bas du quai, lorsqu'un cri désespéré: « A moi, mes amis, à moi! » poussé par un homme à la mer, tira chacun de sa léthargie contemplative. C'était le doyen des pêcheurs qui s'en allait à la dérive, entraîné par sa ligne qu'il serrait févreusement, ligne ayant à son autre extrémité quelque chose de fort puissant assurément. Notre amateur remis sur pied, on l'aïda à amener à terre le monstrueux poisson.

« Etait-ce une baleine? Non; saluez, pêcheurs à la ligne, saluez! c'était une belle et bonne carpe pesant 20 bonnes livres (trébuchantes) et mesurant 70 centimètres de longueur sur 25 d'épaisseur de reins.

Est-ce un coup de ligne assez réussi ? Et dire que depuis l'ouverture de la pêche il en est beaucoup d'autres dans le Chinonais ap-prochant de celui-ci ! C'est vraiment à don-ner envie de rester ici à pêcher à la ligne et de remettre les affaires à plus tard. »

TOURS.

Une femme de 37 ans, du nom de Blottin, qui habitait, à Tours, rue de la Cuillère, 5, vient d'être trouvée étendue morte dans sa chambre.

Le corps de cette femme ne portait que des traces de contusions légères ; l'autopsie a révélé que la femme Blottin a succombé à la suite de violences atroces.

L'assassin, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, un individu doué sans doute d'une force herculéenne, l'ayant saisie dans ses bras, lui avait tellement pressé, pétri, pour ainsi dire, le corps et particulièrement le haut du buste, que les côtes avaient été brisées, mi-ses en pièces. On a compté, nous dit-on, 24 fractures !...

POITIERS.

Les feux de la Saint-Jean. — Dimanche au soir, veille de la saint Jean-Baptiste, l'ho-rizon s'est illuminé de mille feux.

Dans toutes les villes et jusque dans les moindres hameaux, partout il y a toujours empressement pour alimenter ces brasiers improvisés. Et ici, la flamme qui s'élève de divers côtés n'est pas un signe de guerre et d'alarme ; c'est le symbole de l'allégresse et de la paix. On appelle ces feux de la Saint-Jean des feux de joie.

Cet usage immémorial a une origine chrétienne. Il rappelle les transports de saint enthousiasme avec lesquels fut ac-cueillie la naissance de celui qui devait être le précurseur du Rédempteur des hommes.

Les archéologues ont cru reconnaître, dans ces feux, la tradition d'une ancienne fête solsticiale. C'est possible. Alors, l'Eglise aurait transformé ce qui avait une origine païenne et en aurait fait une institution destinée à célébrer un événe-ment mémorable dans l'histoire du monde chrétien : la naissance de saint Jean-Bap-tiste. C'était jadis à Paris une grande solennité publique. On entassait sur la place de Grève un grand amas de bois ; au roi seul appartenait d'y mettre le feu.

La ville a conservé aussi cette vieille tradition des âges de foi. Nous avons tou-jours les feux de joie ; et si le clergé n'est plus appelé à les bénir comme jadis, il n'en reste pas moins vrai que leur origine est toute chrétienne.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, nous ne pouvons pas faire un pas dans nos cités sans rencontrer partout le sceau ineffa-çable du Christianisme ; nos meilleurs usages, comme nos mœurs, viennent de la religion ; c'est un fait indéniable, éclatant comme la lumière du soleil, et il faut s'en réjouir pour le bonheur et la pros-périté de notre patrie.

Quand les trônes s'écroulent, il y a per-turbation dans un pays, surtout quand il s'agit de la France, dont la monarchie, vieille de quatorze siècles, s'est une si in-timement aux gloires et aux infortunes nationales ; cependant, ce pays peut vivre encore, s'il n'a pas renié les principes de l'ordre social. Quand, au contraire, les autels disparaissent, et avec les autels toutes les institutions chrétiennes, c'en est fait, la ruine approche ; ce n'est pas seu-lement le désordre qui commence, c'est la barbarie.

Dimanche soir, donc, la joie était grande dans tous les quartiers de Poitiers. Il y avait des feux de joie partout : sur les boulevards, sur les grandes places comme sur les peti-tes, etc., le tout accompagné de pièces d'ar-tifices et de nombreux pétards.

Sans parler du feu de joie du champ de la Madeleine, qui était magnifique, par pa-renthèse, et à l'embrasement duquel assis-tait, de la terrasse de Blossac, une foule énorme, il faut citer celui qui avait été élevé à l'embranchement de la rue des Trois-Rois, des Curés et de Saint-Germain ; de nom-breuses et brillantes fusées sillonnaient la nue à chaque instant, et pendant qu'elles s'élançaient vers le ciel, des milliers de pé-tards, qui voulaient leur faire concurrence, éclataient à moitié route, ce qui excitait un rire général.

En somme, beaucoup de gaieté et pas d'accident. Que peut-on demander de plus ? (*Journal de la Vienne.*)

LE MANS.

La cathédrale du Mans a été dans la nuit de samedi à dimanche le théâtre d'un vol au-dacieux.

Un malfaiteur a fracturé un tronc et s'est emparé de l'argent qu'il contenait ; il a brisé les portes de deux armoires dans la sacristie et a empoché diverses sommes d'argent qu'elles contenaient.

Les vases sacrés, trop compromettants et d'une vente difficile, sont restés à leur place.

On croit que cet individu s'est laissé en-fermer le soir dans l'église. Il en est sorti en cassant plusieurs carreaux à l'une des fenê-tres qui donnent près de l'escalier de bois de la place des Jacobins.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la con-sommation du 25 mai au 21 juin.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.			
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.								
1	Biémond.	7	1	1	29	2	7	34	13	52	7
2	Tessier.	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Morlock.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Bécheriau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Boutin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Loigie.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Chalot.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Pallu.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
										PORCS.	
	MM.	»		»		»		»		12	11
	CHARCUTIERS.	»		»		»		»		9	15
1	Dutour.	»		»		»		»		12	11
2	Baudouin-R.	»		»		»		»		9	15
3	Brunet.	»		»		»		»		9	15
4	Vilgrain.	»		»		»		»		9	15
5	Sanson.	»		»		»		»		9	15
6	Sève.	»		»		»		»		9	15
7	Moreau.	»		»		»		»		9	15
8	Cornilleau.	»		»		»		»		9	15
9	Rousse.	»		»		»		»		9	15
10	Capit.	»		»		»		»		9	15
11	Goblet.	»		»		»		»		9	15

Faits divers.

Les fêtes en l'honneur du général Hoche ont commencé dimanche, à Versailles, au milieu d'une immense affluence de curieux. Le programme de cette première journée comprenait l'ascension d'un ballon et une fête de nuit avec grandes eaux, illumina-tions du parc et feu d'artifice.

Vers quatre heures, un orage qui gron-dait sur la ville a soudain éclaté furieux, arrosant promeneurs et promeneuses, dé-trempant drapeaux, oriflammes, lanternes vénitiennes, jetant la consternation dans les rangs de la municipalité. Après avoir em-ployé une demi-heure à accomplir son œu-vre de dévastation, la tempête s'est éloignée pour aller porter ailleurs ses ravages.

Il paraît que la région qui s'étend entre Versailles et Chartres a été en maints en-droits cruellement maltraitée par la grêle. Le train de la ligne de l'Ouest, qui arrive à six heures à Paris, a subi une demi-heure de retard. Le fléau a d'ailleurs justifié la maxime : « Ce qui est violent ne dure pas. » Versailles notamment en a été quitte pour une inondation qui a duré trente minutes. La fête a pu se continuer sans encombre.

Dernières Nouvelles.

Le Pays affirme que les médecins de l'Empereur d'Allemagne ont consulté les sommités médicales de Paris pour savoir si, vu l'état du malade, l'amputation du bras était possible ; la réponse a été caté-goriquement négative.

En revanche, la guérison de Nobiling marche à grands pas.

On télégraphie de Constantinople que les softas ont l'intention arrêtée de déposer le Sultan Abdul-Hamid et se disposent, avec un nouveau Sultan, à déployer l'étendard du Prophète en appelant aux armes tous les Musulmans.

L'ambassade d'Espagne dit qu'aucun changement ne s'est produit dans la santé de la reine Mercédès, tandis que certaines

dépêches particulières disent que la jeune reine est à la mort.

NOTICE

sur les Obligations

DES CANAUX AGRICOLES

La Chambre syndicale des Agents de change de Paris vient d'admettre à la cote officielle de la Bourse, les 65,000 Obligations de la **Compagnie nationale des Canaux agricoles.**

Ces Obligations, qui rapportent 45 francs d'intérêt, payables par moitié les 1^{er} mai et 1^{er} novembre, sont remboursables à 300 fr. en douze années.

L'admission à la cote officielle devient de plus en plus difficile ; ce n'est qu'après une enquête approfondie que la Chambre syndi-cale se prononce et l'on peut dire que sa dé-cision favorable est la constatation de la ré-gularité d'une opération.

Pour les canaux agricoles, le résultat de l'enquête ne pouvait être douteux. L'utilité de l'entreprise, la sollicitude du gouverne-ment, les garanties attachées aux titres, le nombre des obligations, tout, en un mot, était en faveur de cette valeur nouvelle.

En effet, les canaux agricoles ont pour objet la fertilisation des campagnes par l'ir-rigation ; la prévention des inondations par l'aménagement rationnel des eaux, la des-truction du phylloxera par la submersion hivernal des vignes. A ce triple point de vue, le concours du gouvernement ne pouvait faire défaut à la compagnie. Ce concours s'est produit sous forme de subventions montant à plus de neuf millions. C'est grâce à ce puissant appui que l'on a pu construire les trois canaux du *Verdon*, de *Saint-Marty* et du *Lagoin*, qui ont coûté ensemble plus de 27 millions.

Ces travaux, aujourd'hui terminés, sont le gage des obligations qui ont en outre comme supplément de garantie pour les intérêts : 2 millions fournis par le sous-comptoir des Entrepreneurs (annexe du Cré-dit foncier de France) et 2,136,000 fr. de subventions restant dues par l'Etat, sans compter une subvention de 3,600,000 fr. proposée en faveur de la Compagnie par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées des Bouches-du-Rhône.

Les revenus des canaux, c'est-à-dire les redevances dues par les usagers des eaux, sont perçus comme les impôts, sur un rôle rendu exécutoire par le préfet. Ces revenus sont exclusivement affectés aux obligations pendant toute la durée de l'emprunt. A l'ins-tar de tous les revenus communaux, ils peu-vent être capitalisés pour servir de base à des emprunts au *Crédit foncier* ; aussi la Compagnie peut-elle, à toute époque, exiger que la ville d'Aix, le département de la Hau-te-Garonne et les communes syndiquées du Lagoin, prennent ces redevances pour leur compte et lui remettent le capital qu'elles re-présentent, pour rembourser les obligations.

Ainsi donc, non-seulement l'obligation des Canaux agricoles repose sur 27 millions de travaux d'utilité publique, mais encore elle a pour dotation des subventions de l'Etat et pour garantie de véritables impôts.

Or, si l'on parcourt la cote officielle, on verra que, de toutes les valeurs qui y sont inscrites, l'obligation des *Canaux agricoles* est la seule qui, dotée de subventions de l'Etat, rapporte encore 5 1/2 0/0.

Il est donc à prévoir que l'obligation des *Canaux agricoles* cotée aujourd'hui 273 à 275 fr. ne tardera pas à atteindre ou même à dépasser 300 fr., chiffre auquel le rem-boursement est garanti à si bref délai.

L'admission à la cote officielle, en élargis-sant le marché, va contribuer à vulgariser ce titre de premier ordre et à le porter à son prix normal. Les cours actuels sont donc éminemment favorables pour mettre en portefeuille une valeur assimilable, à tous égards, aux obligations de chemins de fer garanties par l'Etat.

ROYAUME D'ITALIE

EMISSION PUBLIQUE

DE 11,000 Obligations de l'Emprunt 1877

VILLE DE NAPLES

Volé par le Conseil municipal et ratifié par la Députation provinciale.

Rapportant 20 fr. nets d'impôts, payables en or à Paris et à Naples, 10 fr. le 1^{er} janvier, 10 fr.

le 1^{er} juillet. Remboursables en or à 400 fr. par tirages trimestriels.

Prix de l'Obligation libérée..... 315 fr.
Coupon de juillet à déduire..... 10
SOIT NET A VERSER..... 305 fr.

C'est un revenu de 6 1/2 % net, sans compter la prime de remboursement de 95 fr.

Exempt de tous impôts présents ou futurs.

GARANTIES

Naples est la ville la plus importante de l'Italie comme population. Elle compte 530 mille habitants. L'emprunt est garanti par tous les revenus directs et indirects, présents et futurs, et par tous les biens et propriétés de la ville. Le produit en est principalement affecté à des travaux d'utilité publique et d'embellissement.

SOUSCRIPTION OUVERTE

Les Vendredi 28 et Samedi 29 Juin.

On souscrit :

A la Société de **Crédit Mobilier**, place Vendôme, 15, à Paris, et chez tous les banquiers et les correspondants de la Société en province.

On peut dès maintenant transmettre les demandes d'Obligations par lettres chargées.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison **Abel PILON**, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises diges-tions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-tralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, fla-tuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcéra-tions, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après cer-tains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contra-riétés et exigez la marque de fabrique « Reval-es-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur Ru-dolph WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant ; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflamma-toires et crampes dans l'urètre, les rétrécisse-ments et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde-cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'ap-pétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épi-cier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHAN-TRAU, épicière ; LEVÈQUE, négociant, rue Plan-tagenet ; BRÉTAULT-DÉLAGRÈE. — Baugé, BUCH-MANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons phar-maciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUI 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	10			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	10		Canal de Suez	775		
4 1/2	50			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	680	5		Crédit Mobilier esp.	845	5	
5	10			Crédit Mobilier	180	1	25	Société autrichienne	362	50	1 25
Obligations du Trésor, 1. payé.	510			Crédit Foncier d'Autriche	363	17	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	387	50		Charentes, 500 fr. t. p.	70			Orléans	358	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513			Est	675	6	25	Paris-Lyon-Méditerranée	354	25	
1865, 4 1/2	527	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1062	50		Est	349	25	
1869, 3 1/2	410			Midi	840			Nord	360		
1871, 3 1/2	401	50		Nord	1395			Ouest	353		
1875, 4 1/2	507	50		Orléans	1152	10	2 50	Midi	353		
1876, 4 1/2	505			Ouest	740	8	75	Charentes	273	25	
Banque de France	3300			Vendée, 500 fr. t. p.	1367	30		Vendée			
Comptoir d'escompte	748	50		Compagnie parisienne du Gaz	1367	30		Canal de Suez	559		
Crédit agricole, 300 f. p.	530			C. gén. Transatlantique	333						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	
9 — 1 — — — — —	
1 — 25 — — — — —	
4 — 10 — — — — —	soir,
7 — 15 — — — — —	express.
10 — 37 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 14 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Rue d'Orléans, 31.

S'adresser audit notaire. (323)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 7 juillet 1878, onze heures du matin.

En l'étude de M^e LAUMONIER,

Et sur la mise à prix de 14,000 francs,

UNE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, 29, occupée par M. Salais, bottier.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (320)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1^{er} novembre 1878.

Ce terrain est très-convenable pour la construction.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

MAISON, COUR, JARDIN

Rue de l'Ermitage, n° 6, à Saumur.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. COQUERET, qui l'habite. (222)

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 30 juin 1878, à midi.

M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, procédera à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérissseur, des meubles meublants et objets mobiliers appartenant à M. Edmond-Félix Besson, ancien notaire à Martigné.

On vendra notamment :

Une voiture, dite américaine, presque neuve, douze couverts d'argent, quantité de très-beau linge, vin en fût et en bouteilles.

La vente se fera au comptant, plus cinq pour cent. (324)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

BOUTIQUE D'ÉPICERIE

Rue du Pressoir-St-Antoine, 17.

On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

Avec Servitudes et Jardin y attaché.

Situés au bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. FONTAINE-FLEURY, à la Boire-Salée. (321)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Rue Royale, n° 63,

Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

BAINS PUBLICS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

SAISON D'ÉTÉ

Traitements hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

5 Fr. PAR MOIS depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

Au-dessus de CENT francs le paiement est divisé en 20 mois

PAR MOIS Fr. depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

CRÉDIT

LITTÉRAIRE & MUSICAL

MAISON ABEL PILON

PARIS — 33, rue de Fleurus, 33 — PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

Libraire-Éditeur

Dictionnaires VINGT MOIS DE CRÉDIT Encyclopédies

Histoire — Géographie — Littérature — Sciences — Voyages

Ouvrages illustrés — Gravures — Publications artistiques — Musique, — etc.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES

106 Cartes colorées et Texte contenant la matière de 10 vol. in-8° — 2 vol. in-folio, reliés : 125 fr.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

L'ART D'AUGMENTER SA FORTUNE

PAR DE BONS PLACEMENTS

Beau volume in-8° donné GRATUITEMENT en prime aux abonnés du

MONTEUR de la BANQUE et de la BOURSE

Journal financier hebdomadaire

4 fr. par an

7, RUE LAFAYETTE, 7, PARIS

1 fr. 3 mois

L'abonnement d'essai (3 mois) donne droit à la prime.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

M^lLES DURVILLE

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appâts pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} V^e RIBAUT

MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitreaux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, | Dyspepsies,
Gastralgies, | Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, | Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr. le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.